

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VILLE DE CERET

Date de convocation
18 mars 2021

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

OBJET :

FINANCES

**Occupation
du Domaine Public
Modification des tarifs**

Date d'affichage :

14/04/2021

En l'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de l'Union, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire,

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILASPASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. GAILLARD Thierry, M. BORREILL Philippe, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. REDONDO Simon, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme LACOMBE Maria, Adjointe, à Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe ; M. BELTRAN José, Adjoint, à M. DUNYACH Denis, Adjoint, Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale, à Mme BARANOFF Brigitte Adjointe.

Absent : M. PLANES Jean-Jacques, Conseiller Municipal.

Secrétaire de Séance : M. REDONDO Simon

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'un projet de règlement pour l'occupation du domaine public, devant être adopté par arrêté municipal, ainsi que la modification des tarifs ont été validés en commission d'urbanisme du 05 mars 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José Angulo, adjoint délégué à l'urbanisme ;

DECIDE à l'Unanimité

- de valider les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public comme suit :

		prix	unité
	terrasses commerciales	21 €	M ²
	prix minimum terrasses commerciales	300 €	
CAT 1	chevalet	50 €	unité
CAT 2	non alimentaire	40 €	ml
CAT 3	vitrine ou étal alimentaire	40 €	ml
CAT 4	Etal provisoire de vente - agriculteur	20 €	ml
CAT 5	transport de fond	500 €	place

REÇU LE : Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus.

14 AVR. 2021

SCUCO-PRÉFECTURE
DE CERET

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

